

ANNEXE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES ÉDITEURS (CGS) WEB PUSH NOTIFICATION NOTIFADZ (WPN NOTIFADZ)

ACCORD RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

SERVICE « MONÉTISATION D'AUDIENCE » ET « RETARGETING »

PREAMBULE ET DEFINITIONS

Le présent accord relatif à la protection des données à caractère personnel, en ce compris ses Annexes (ci-après l'« **Accord** ») encadre les droits, obligations et responsabilités d'Adrenalead et de l'Editeur Partenaire concernant les Données à Caractère Personnel des Abonnés WPN traitées dans le cadre des Services de Monétisation d'Audience et de Retargeting fournis par Adrenalead.

Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Services applicables.

Les termes définis dans les Conditions Générales de Services ont le même sens quand ils sont utilisés dans le présent Accord.

Sauf précision expresse contraire, les termes « **Autorité de contrôle** », « **Données à caractère personnel** », « **Personnes concernées** », « **Responsable du traitement** », « **Sous-traitant** », « **Traitement** » et « **Violation de données à caractère personnel** » ont les définitions prévues par le RGPD.

Par ailleurs, les termes suivants auront, dans le présent Accord, les définitions suivantes :

« Lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles »

désigne toutes lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales, applicables au Traitement concerné, en ce compris notamment le RGPD et toute loi nationale des États membres de l'Union Européen adoptée en complément ou en application des dispositions du RGPD, ainsi, le cas échéant, que les lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales applicables au Traitement concerné.

« Transfert de Données »

tout transfert de Données concernées vers personne, entité ou service d'une quelconque nature situé(e) dans un pays tiers ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne au sens de l'article 45 du RGPD, et/ou tout accès aux Données concernées par une personne, entité ou service d'une quelconque nature situé(e) dans un tel pays.

« Trigger »

Campagne qui se déclenche de manière automatique lorsqu'un Abonné WPN entre dans un scénario défini par

l'Editeur Partenaire.

« Données de Base »	les Données à caractère personnel relatives à l'Abonné WPN traitées par ADRENALEAD pour la gestion de ses abonnés WPN et l'envoi de WPN, décrites à l'article 1.3
« Données Complémentaires »	les DCP relatives à l'Abonné WPN (autres que les Données de Base) traitées par ADRENALEAD ou l'Editeur dans le cadre des Services

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Fonctionnement de la Plateforme Notifadz

La Plateforme Notifadz utilise la technologie de la Web Push Notification (WPN) liée au navigateur de l'internaute qui permet, lorsqu'un internaute visite le Site de l'Editeur Partenaire depuis son ordinateur ou son appareil mobile, de solliciter le consentement de cet internaute à recevoir de la part de ce Site des notifications incluant un contenu éditorial ou publicitaire.

La Plateforme permet :

- la collecte du consentement (opt-in) des internautes à la réception de notifications Web Push ;
- l'envoi de WPN aux Abonnés WPN.

Un opt-in web push notification se définit comme la création d'une inscription sous forme de transaction navigateur : chaîne de caractères regroupant l'URL et l'ID de la transaction unique générée par l'organisme tiers de confiance du navigateur. Cet opt-in n'est utilisable que par le propriétaire des VAPID Keys.

1.2. Base juridique des opérations

La base juridique des opérations est le **consentement** de l'Abonné WPN, en application de l'article 6 du RGPD et de l'article 5 paragraphe 3 de la Directive Vie privée (transposé à l'article 82 de la Loi Informatique et Libertés).

1.2.1. Collecte du consentement aux Web Push Notifications

Pour permettre la fourniture des Services, l'Editeur Partenaire insère dans le code source de son Site un code informatique (script) fourni par ADRENALEAD, qui permet de déclencher le mécanisme de recueil du consentement de l'internaute aux WPN.

Le consentement aux WPN est collecté par l'intermédiaire du navigateur de l'Abonné WPN et les Parties n'ont pas de contrôle technique sur l'apparence, l'ergonomie et le fonctionnement de cet outil de collecte.

L'Abonné WPN qui souhaite retirer son consentement et ne plus recevoir de WPN de la part d'un Site doit lui-même se désabonner en accédant aux paramètres de son navigateur ou directement depuis les WPN qui lui sont adressées en cliquant sur le symbole de roue crantée contenu dans ces WPN.

1.2.2. Collecte du consentement aux traceurs

L'Editeur Partenaire s'engage à mettre en place sur son Site un dispositif d'information et de consentement aux traceurs (CMP ou Consent Management Platform) ergonomique et loyal permettant de recueillir individuellement le consentement des Abonnés WPN aux traitements de données à des fins publicitaires par des tiers partenaires et de retirer ce consentement aussi facilement qu'il a été donné, conforme aux exigences et au mécanisme de TCF (Transparency & Consent Framework) de l'IAB.

L'Editeur Partenaire s'engage à référencer ADRENALEAD en tant que « Vendor » dans sa CMP.

Le dispositif de CMP devra demeurer constamment opérationnel pendant la durée du Contrat. L'Editeur Partenaire alertera immédiatement ADRENALEAD en cas de dysfonctionnement du dispositif.

L'Editeur Partenaire doit être en mesure de démontrer que l'Abonné WPN a donné son consentement à la pose de traceurs, et de fournir la preuve de ce consentement à ADRENALEAD à tout moment sur demande.

ADRENALEAD s'engage à respecter les choix des Abonnés WPN exprimés sous la forme de la « Transparency and Consent String » et à transmettre cette Consent String à ses partenaires sans l'altérer ou la modifier.

Chaque Partie s'engage à exécuter le présent Accord en conformité avec les Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel, et à respecter à tout moment les obligations qui lui sont applicables à ce titre.

1.3. Données à caractère personnelles traitées pour l'envoi de WPN

Les DCP collectées ou créées en base par ADRENALEAD concernant un Abonné WPN (dites « **Données de Base** ») sont les suivantes :

- Système d'exploitation (OS)
- Type de navigateur
- Information de géolocalisation à partir de l'IP (Pays, code postal, ville)
- FAI
- Type de connexion (mobile ou point d'accès fixe)
- Date d'optin
- Information de transaction de l'optin
- url du site (nom de domaine) au moment de l'optin
- User Agent du navigateur
- Hash de l'IP (Adresse IP ayant fait l'objet d'une forme d'encryptage - Hashage)

ADRENALEAD traite également la TCF String (ou Consent String), chaîne encodée de caractères lisible par machine qui contient toutes les informations sur les choix de consentement de l'Abonné WPN aux cookies et traceurs et des informations sur les activités de traitement des données et la base légale du traitement.

1.4. Traceurs communs à l'ensemble des Services (voir liste en Annexe 2)

ADRENALEAD dépose des cookies de mesure d'audience et de plafonnement de la fréquence d'affichage d'une demande d'opt-in, exemptés de consentement. ADRENALEAD ne traite pas de données à caractère personnel à cette occasion.

2. SERVICE « MONÉTISATION D'AUDIENCE »

2.1. Description du Service

Les Abonnés WPN du Site de l'Editeur Partenaire sont inclus dans la Base ADRENALEAD. ADRENALEAD envoie à ces Abonnés WPN des Campagnes Publicitaires diffusées pour le compte de Donneurs d'Ordre, identifiées comme provenant du Site de l'Editeur Partenaire.

2.2. Qualification des Parties

ADRENALEAD et l'Editeur Partenaire agissent en tant que **Responsables conjoints du traitement** des Données de Base réalisé pour la gestion de la Base ADRENALEAD et l'envoi de WEB PUSH NOTIFICATIONS à la Base ADRENEALEAD. Les deux parties reconnaissent qu'ADRENALEAD est seule responsable de la détermination des finalités et moyens généraux de ce traitement, sans préjudice des obligations de l'Editeur Partenaire ci-après.

2.3. Obligations respectives d'ADRENALEAD et de l'Editeur Partenaire en tant que responsables conjoints de traitement

2.3.1. Obligation d'information de l'Abonné WPN

ADRENALEAD informe les Abonnés WPN des modalités de fonctionnement de la WPN et des données traitées par la publication d'une politique de confidentialité, accessible sur son site Internet et sur chaque WPN.

L'Editeur Partenaire est tenu de donner accès à la politique de confidentialité d'ADRENALEAD sur son propre Site.

2.3.2. Exercice des droits des Abonnés WPN

Les informations détenues par ADRENALEAD concernant un Abonné WPN (Données de Base) ne permettent pas à elles seules d'identifier une personne physique, et les finalités pour lesquelles ADRENALEAD traite ces DCP n'imposent pas d'identifier les personnes concernées.

Dans cette situation, conformément à l'article 11 du RGPD, ADRENALEAD n'est pas tenu de conserver, d'obtenir ou de traiter des informations supplémentaires pour identifier la personne concernée à la seule fin de respecter le RGPD, et les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des personnes concernées (articles 15 à 20 du RGPD), en ce qu'ils concernent les Données de Base, ne sont applicables que dans la mesure où la personne concernée fournit des informations supplémentaires permettant de faire le lien entre elle et les Données de Base la concernant.

2.3.3. Sécurité et confidentialité des opérations

Les mesures prises par ADRENALEAD pour sécuriser la plateforme Notifadz afin d'assurer un niveau adéquat de sécurité des opérations concernées et de protéger les données contre une destruction fortuite ou illicite, une perte fortuite, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé sont décrites en Annexe 1.

L'Editeur Partenaire s'engage de son côté à assurer la sécurité de son Site en appliquant les mesures de sécurité adéquates et conformes aux bonnes pratiques.

2.3.4. Violations de données à caractère personnel

Chacune des Parties notifiera à l'autre toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

En fonction des circonstances de la violation, ADRENALEAD et l'Editeur Partenaire se concerteront afin de déterminer si une notification de violation de données auprès de l'Autorité de contrôle ou auprès des Personnes Concernées est nécessaire, et qui procédera à cette notification.

2.3.5. Sous-traitance

ADRENALEAD fait appel à des sous-traitants dont la liste figure en Annexe 1, ce que l'Editeur Partenaire accepte.

2.3.6. Transferts de données vers des pays tiers

Les Données Concernées ne sont pas transmises vers des pays tiers.

2.3.7. Finalités du traitement des Données de Base

Les Données de Base sont traitées pour l'envoi de Campagnes Publicitaires aux Abonnés WPN.

3. SERVICE DE RETARGETING

A titre de service accessoire au Service de Monétisation d'Audience, l'Editeur Partenaire peut utiliser la Plateforme Notifadz pour le Service de Retargeting, aux fins d'adresser ses propres WPN à sa base d'Abonnés WPN (la Base Editeur).

3.1. Qualification des parties

L'Editeur Partenaire est le Responsable du traitement et ADRENALEAD est le Sous-traitant des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement dans le cadre du Service de Retargeting.

Pour les seuls besoins de l'exécution du Service de Retargeting, le Responsable du traitement autorise le Sous-traitant à réaliser pour son compte les Traitements concernés, dont les modalités sont décrites en **Annexe 3**.

3.2. Traceurs

L'Editeur Partenaire peut choisir de déposer à partir de son Site des traceurs sur le terminal de l'Abonné WPN, avec le consentement de ce dernier, afin de suivre le comportement de l'Abonné WPN et de lui adresser des WPN personnalisées (voir annexe 3).

L'Editeur Partenaire est seul responsable du traitement de données à caractère personnel relatives au comportement de l'Abonné WPN collectées par le biais de ces traceurs.

3.3. Accord de sous-traitance

« Données concernées »	désigne l'ensemble des Données à caractère personnel traitées par le Sous-traitant pour le compte du Responsable du traitement dans le cadre du Traitement concerné
« Traitement concerné »	désigne le Traitement des Données à caractère personnel réalisé par le Sous-traitant pour le compte du Responsable du traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat

3.3.1. Traitement sur instruction documentée du Responsable du traitement

Le Sous-traitant s'engage à ne traiter les Données concernées que sur instruction documentée du Responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les Transferts de données hors UE, à moins que le Sous-traitant ne soit tenu de traiter les Données concernées en vertu du droit de l'Union Européenne ou du droit d'un État membre de l'Union Européenne auquel il est soumis. Dans un tel cas, le Sous-traitant s'engage à informer le Responsable du traitement de cette obligation de traiter les Données concernées avant de procéder à ce Traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Les Parties conviennent expressément de ce que le présent Accord constitue des instructions documentées du Responsable du traitement au sens du paragraphe précédent.

3.3.2. Assistance fournie au Responsable du traitement

➤ Assistance générale

Le Sous-traitant aide le Responsable de traitement à respecter ses obligations au titre des Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel et plus particulièrement du RGPD, notamment :

- ses obligations liées à la sécurité du Traitement concerné et à la confidentialité des Données concernées,
 - son obligations de notifier d'éventuelles Violations de données à caractère personnel à l'Autorité de contrôle ou aux personnes concernées,
 - et ses obligations de réaliser des études d'impact préalables (PIA) et de consulter, lorsque nécessaire, les Autorités de contrôle préalablement à la mise en œuvre d'un Traitement.
- Assistance en matière d'exercice de droits

Le Sous-traitant s'engage à aider le Responsable du traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées, mais ne répondra pas lui-même à de telles demandes.

Le Sous-traitant renverra vers le Responsable du traitement, sans délai injustifié, toute demande de ce type qu'il recevrait en lien avec le Traitement concerné, et ne répondra en aucun cas lui-même à une telle demande.

Il est rappelé que les opérations de traitement mises en œuvre par le Sous-traitant pour le compte du Responsable de traitement portent sur des données non directement identifiantes et que les finalités de ces traitements n'imposent pas d'identifier les personnes concernées.

Par conséquent, sauf si la personne concernée fournit des informations supplémentaires, le Sous-Traitant ne sera pas en mesure de faire le lien entre elle et les Données de Base la concernant.

3.3.3. Sécurité des Traitements

Le Sous-traitant s'engage à prendre et maintenir toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées au regard des risques présentés par le Traitement concerné, afin d'assurer un niveau adéquat de sécurité du Traitement concerné et de protéger les Données concernées contre une destruction fortuite ou illicite, une perte fortuite, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé, notamment lorsque le traitement suppose la transmission de données par réseau, et contre toutes autres formes illicites de traitement. Ces mesures sont décrites à l'Annexe 1.

3.3.4. Confidentialité des Données concernées

Le Sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données concernées s'engagent à en respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

3.3.5. Information et droit d'audit

Le Sous-traitant s'engage à mettre à la disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations en sa qualité de Sous-traitant et pour permettre et contribuer à la réalisation d'audits.

Ces informations sont confidentielles et le Responsable de traitement s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, sauf à toute autorité ou juridiction compétente aux seules fins de démontrer la conformité du Traitement concerné aux Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

Le Responsable du traitement dispose du droit de faire procéder par un auditeur indépendant certifié (ci-après un « **Auditeur Tiers** ») à un audit du Sous-traitant en vue de vérifier le respect par ce dernier de ses obligations au titre du présent Accord, en ce compris notamment, mais sans s'y limiter, ses obligations liées à la sécurité du Traitement concerné.

Cet audit ne pourra être mis en œuvre qu'une fois tous les 12 mois, sauf motif grave, à des horaires d'ouverture de bureaux normaux, et sous réserve d'un préavis d'une (1) semaine adressé par écrit au Sous-traitant et comprenant la désignation des personnes ou entités missionnées par le Responsable du traitement pour procéder à l'audit. Les opérations menées dans les bureaux et auprès du personnel du Sous-traitant ne pourront durer plus de trois (3) jours ouvrés.

Le Responsable de traitement s'engage à ce que toute personne qui participe aux opérations d'audit soit tenue à des obligations appropriées de confidentialité à l'égard des informations recueillies lors de ces opérations, que ce soit au moyen d'engagements ou d'accords de confidentialité ou par application d'obligations légales ou réglementaires de confidentialité ou de secret applicables à ces personnes.

Le Sous-traitant disposera de la faculté de s'opposer à la désignation d'un Auditeur Tiers si, pour des raisons impérieuses tenant à sa situation spécifique, la réalisation de l'audit par cet Auditeur Tiers présente manifestement un risque de lui causer un dommage. En aucun cas l'exercice de la faculté susmentionnée ne saurait avoir pour objet ou pour effet d'empêcher la réalisation de l'audit.

Une copie du rapport d'audit est remise au Sous-traitant.

3.3.6. Violations de données à caractère personnel

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

Afin d'assister le Responsable de traitement dans ses obligations de notification auprès de l'Autorité de contrôle, cette notification inclura les informations suivantes, sous réserve que le Sous-traitant en dispose et que le Responsable de traitement ne les ait pas déjà :

- a) description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés;
- b) nom et coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues;
- c) conséquences probables de la violation de données à caractère personnel;
- d) description des mesures prises ou que le sous-traitant propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Compte tenu de la nature des DCP traitées par le Sous-traitant qui constituent des données non directement identifiables, le Sous-traitant ne sera pas en mesure d'assister le Responsable de traitement dans le cas où des notifications de violation de DCP devraient être faites aux personnes concernées.

3.3.7. Sous-traitance ultérieure

Le Responsable de traitement est informé que le Sous-traitant fait lui-même appel à des sous-traitants ultérieurs, dont la liste figure en Annexe 1, et l'accepte. Le Responsable de traitement donne au Sous-traitant une autorisation générale d'avoir recours à des sous-traitants.

Le Sous-traitant s'engage à notifier au préalable le Responsable de traitement dans le cas où il souhaiterait remplacer ou ajouter un sous-traitant existant ou sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat de service. Le Responsable de traitement pourra émettre des objections écrites motivées dans le délai de 8 (huit) jours ouvrés.

Quand le Sous-traitant a recours à des sous-traitants ultérieurs, les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans le présent Accord sont imposées à ce sous-traitant ultérieur par contrat, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences du RGPD. Lorsque ce sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant demeure pleinement responsable devant le Responsable du traitement de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

3.3.8. Transferts de Données

Aucune des Données concernées ne peut faire l'objet d'un Transfert de Données sans l'accord écrit préalable de Responsable du traitement.

3.3.9. Suppression/Restitution des Données à caractère personnel

Le Sous-traitant s'engage, au terme du Contrat de service et à la clôture du compte du Responsable du traitement, à procéder à la suppression définitive de l'ensemble des Données concernées encore à sa possession ou à restituer l'ensemble des Données concernées au Responsable du traitement dans un format intact et réutilisable, et à ordonner à l'ensemble de ses Sous-traitants de procéder à cette suppression ou à cette restitution, en fonction des instructions du Responsable du traitement.

En l'absence d'instruction documentée du Responsable du traitement, le Sous-traitant privilégiera, au titre du paragraphe précédent, la suppression des Données concernées.

3.3.10. Avertissement de la part du Responsable du traitement

Dans l'hypothèse où le Sous-traitant estimerait qu'une instruction documentée du Responsable du traitement concernant les Traitements confiés pourrait être considérée comme illicite au regard des Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel, ou risquerait d'entraîner un manquement ou une violation de ces dernières, le Sous-traitant s'engage à en informer immédiatement le Responsable du traitement, étant précisé que le Responsable du traitement demeure seul juge entre les Parties de la validité des instructions données concernant les Traitements concernés et indemniser le Sous-traitant de toute conséquence préjudiciable résultant d'une instruction illicite.

En cas de conflit entre les stipulations du présent Accord et celles des Conditions Générales de Services, les Parties conviennent de ce que les stipulations du présent Accord prévaudront.

ANNEXE 1

MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES MISES EN PLACE PAR ADRENALEAD

Sécurité organisationnelle d'ADRENALEAD	
L'organisation comprend au moins un responsable sécurité pour l'ensemble des domaines concourant au bon déroulement de la prestation.	François GERMAIN – CTO Associé
Tout collaborateur participant à l'activité WPN a signé un engagement personnel de confidentialité dans le cadre de son contrat de travail.	Collaborateurs Equipe Technique Collaborateurs Equipe Produits Collaborateurs Equipe Account Management Direction
Sécurité physique des Datacenters	
Cf politique de sécurité physique Amazon Web Service	
Sécurité physique des locaux d'ADRENALEAD	
Les locaux d'ADRENALEAD sont équipés de moyens de protection	• Protection contre l'intrusion et les effractions ; • Détection d'intrusion et d'effraction ;
Les moyens de protection contre l'intrusion et de supervision doivent permettre d'identifier physiquement les personnes quelles que soient les conditions.	Système de video surveillance
Sécurité de la solution Cloud AWS et du SI associé ADRENALEAD	
Accès au système d'information ADRENALEAD	Les mots de passe sont constitués d'au moins 8 caractères qui combinent au moins des lettres majuscules et minuscules ainsi que des chiffres ou des caractères spéciaux ou accentués.
Accès aux ressources et réseau ADRENALEAD	Chaque personne qui accède à des ressources informatiques ou réseau dispose d'un compte individuel qui peut être : • Soit un compte nominatif qui lui est personnel et qui ne sera utilisé uniquement par cette personne tout au cours de la vie du compte ; • Soit un compte individualisé qui pourra être attribué à des personnes différentes au cours de la vie du compte tout en n'étant toujours attribué qu'à une seule personne à la fois.

Sous-traitants ultérieurs :

Nom du Sous-traitant ultérieur	Objet de la sous-traitance	Lieu depuis lequel la prestation confiée est réalisée	Encadrement des transferts hors UE
Amazon	Hébergement de la plateforme	UE, France, Paris	Pas de transfert hors UE

	Notifadz (AWS)		
--	----------------	--	--

ANNEXE 2
TRACEURS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES SERVICES

Cookies First Party déposés au passage de l'internaute sur le Site de l'Editeur Partenaire :

Nom du traceur	Temporalité	Description du traceur et finalité
nadz_dailyVisits	Dépôt au 1 ^{er} passage de l'internaute sur le Site dès le moment où le script nadz-sdk est chargé	<u>Finalité</u> : décompter les visites uniques journalières du Site de manière anonymisée sur les serveurs ADRENALEAD et calculer le taux d'opt-in Durée de vie : 1 journée calendaire.
SA	Dépôt après l'affichage d'une demande d'acceptation de WPN (Optin Request) dans le cas où l'internaute n'a pas interagi avec cette demande	<u>Finalité</u> : limiter la fréquence d'affichage de la demande d'opt-in à une seule par période de temps prédéfinie (par défaut 24h). Durée de vie variable mais par défaut 24h.

Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée par le biais de ces cookies.

ANNEXE 3
SERVICE DE RETARGETING

1. DESCRIPTION

Objet des Services	Mise à disposition de la plateforme Notifadz d'ADRENALEAD pour l'envoi de web push notifications par l'Editeur Partenaire auprès des Abonnés WPN du Site de l'Editeur Partenaire.
Finalité(s) des traitements réalisés par le Responsable de traitement	1. Paramétrage de Campagnes Publicitaires en fonction des Données de Base relatives à l'appareil (ordinateur ou mobile), au navigateur, à la localisation ou au Site d'abonnement 2. Paramétrage de Campagnes Publicitaires en fonction d'un déclencheur déterminé par l'Editeur Partenaire basé sur le comportement de l'Abonné WPN (ex : visite de telle page) ou le temps (ex : suite à date de dernière visite) 3. Envoi de Campagnes Publicitaires par l'Editeur Partenaire à la Base Editeur 4. Suivi des performances : mesure de la conversion des Campagnes Publicitaires (ventes, leads, etc.).
Catégories de personnes concernées	o Les Abonnés WPN du Site de l'Editeur Partenaire
Types de Données Personnelles traitées par le sous-traitant	« Données de Base » utilisées pour le paramétrage et l'envoi des WPN, non communiquées au Responsable de traitement : • Système d'exploitation (OS) • Type de navigateur • Information de géolocalisation à partir de l'IP (Pays, code postal, ville) • FAI • Type de connexion (mobile ou point d'accès fixe) • Date d'optin* • Information de transaction de l'optin* • url du site (nom de domaine) au moment de l'optin* • User Agent du navigateur • Hash de l'IP (Adresse IP ayant fait l'objet d'une forme d'encryptage - Hashage) « Données Complémentaires » collectées par traceurs par le Responsable de traitement et utilisées pour paramétrer les campagnes WPN personnalisées.

Destinataires	Hébergeur Amazon Web Services
Sous-traitants et Partenaires	Amazon Web Services (hébergement de la base de données des abonnés web push notifications et serveurs fonctionnels)
Durée(s) de conservation	Données de Base : par défaut la durée du Contrat de Service ou à déterminer par le responsable de traitement En cas de désabonnement de l'Abonné WPN, les Données de Base sont conservées pendant une durée maximale d'un an à des fins statistiques Données Complémentaires : par défaut la durée du Contrat de Service ou à déterminer par le responsable de traitement En cas de désabonnement de l'Abonné WPN, les Données Complémentaires sont conservées pendant une durée maximale d'un an à des fins statistiques.
Confidentialité et sécurité des données	Description des mesures de sécurité assurées par AWS : https://aws.amazon.com/fr/compliance/data-center/controls/ Cf ci-dessus le tableau « Mesures techniques et organisationnelles mises en place par le Sous-traitant »
Nom et coordonnées de contact du DPO	François GERMAIN francois@adrenalead.com 06 51 36 12 82

2. COOKIES MIS EN ŒUVRE POUR LE SERVICE DE RETARGETING

Traceurs posés dans le LocalStorage par Adrenalead liés aux Triggers / campagnes automatisées :

Déposés uniquement si le script Triggers a été intégré et le cookie accepté par l'Abonné WPN via la CMP de l'Editeur Partenaire.

Nom du traceur	Description et finalité
campaigns	liste des campagnes ' Triggers ' pour le site en question (lié au siteId)
validatedCampaigns	campagnes Triggers validées par l'Abonné WPN (permet de savoir s'il faut envoyer un signal CREATE, UPDATE ou

	DELETE et évite de sur-solliciter l'architecture d'ADRENALEAD)
checkAgain	Permet de relancer l'envoi d'une campagne qui n'a pu être effectué lors d'une visite. Relance au chargement de page suivante.
userProfile	map de clé/valeurs pour stocker des tags concernant l'Abonné WPN. - o Eléments fixes : § ids : siteId de l'Editeur Partenaire § pushSubscription : info concernant l'optin (keys, endpointId, endpoint url, et optinInfo adrenalead : browser, os, countryCode, postalCode ect) - o Eléments dynamiques : dépend de la pose de tag effectuée via le script/sdk (exemple : <code>_nAdzqTriggers.push(['addValue', 'panierProduits', 'produitA']);</code> pour poser le tag 'panierProduits' avec la valeur 'produitA')

3. Exemples de campagnes de retargeting

welcomePush

- date de l'optin
- pushSubscription(OPTIN : Endpoint, clé p256 et clé auth)
- date derniers échanges avec le serveur (date de dernière visite du site)

panier

- Last Product
- date de l'optin
- pushSubscription(OPTIN)
- date derniers échanges avec le serveur

visite

- date de la visite
- URL visité
- date de l'optin
- pushSubscription(OPTIN)
- date derniers échanges avec le serveur